

DAJI/2024/Décision/Tarifs/31

Décision portant approbation des tarifs pour le colloque « R&D Imaging »

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2023/01/24-03-CA du Conseil d'administration en date du 24 janvier 2023 relative à la tarification des infrastructures de recharge des véhicules électriques,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,
Vu la demande d'approbation des tarifs des frais d'inscription présentée par l'Institut Marseille IMAGING en date du 25 juin 2024,

Considérant que l'Institut Marseille IMAGING a présenté une demande d'approbation des tarifs d'inscription pour le colloque « R&D Imaging » qui se déroulera du 4 au 8 novembre 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés le montant des tarifs d'inscription hors taxes pour l'organisation du colloque « R&D Imaging ».

Ce colloque aura lieu du 4 au 8 novembre 2024 sur le Campus Santé Timone (le hall « médecine » et l'amphithéâtre « CERIMED »).

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Catégorie	Droit d'inscription
Inscription CONGRES ETUDIANT	Gratuité
Inscription CONGRES CHERCHEUR/ENSEIGNANT	Gratuité
INSCRIPTION CONGRES INDUSTRIEL	Gratuité
Inscription supplément « soirée Gala »	35 euros

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 04 juillet 2024

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université



Publié le : 10 JUIL. 2024

Transmis au Recteur le : 10 JUIL. 2024